|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | DEMANDE DE LAISSEZ-PASSERet approbation des conditions de vol selon la Partie 21 | | | | Une image contenant texte  Description générée automatiquement |
| 1. Demandeur du laissez-passer *(qui en sera indiqué comme le titulaire)*Nom / raison sociale : ......Adresse : ...... Fonction du demandeur vis-à-vis de l’aéronef : ...... Contact pour la demande : Nom : ...... Société : ......  Tel : ...... E-mail : ...... | | | | 2. Référence de la demande *(attribuée par le demandeur)* Référence : ......  N° de révision : ...... | |
| 3. Aéronef Constructeur : ......  Modèle : ......  Numéro de série : ......  Propriétaire : ......  *(information requise pour le but de vol 21.A.701(a)15)* | | | 4. Marques de nationalité et d’immatriculation (ou marques provisoires) F - ......  L’aéronef détient un certificat d’immatriculation français :  oui  non\*  *\*rappel : dans le cas de marques F- réservées en vue d’une immatriculation française, un accord de la mission des immatriculations doit être obtenu avant délivrance du laissez-passer.* | | |
| 5. But des vols *(selon §21.A.701 de la Partie 21)*  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | | Non compatible avec un LP3 | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |      |  |  | | --- | --- | | Précisions éventuelles sur le but des vols : | ......  ......  ......  ...... | | | | | | |
| 6. Date ou période prévue pour les vols : | | ......  Précisions éventuelles : ......  ...... | | | |
| 7. Configuration / situation de l’aéronef L’aéronef est conforme à une définition approuvée par l’AESA (y compris : tous les défauts ont été rectifiés ou reportés conformément au règlement (UE) 1321/2014), est à jour des consignes de navigabilité, limitations de navigabilité (ALS) et CMR et sera exploité à l’intérieur du domaine de vol approuvé, sauf dérogation identifiée au §7.2 ci-dessous ***(ATTENTION : si cette case ne peut être cochée, les autorités françaises ne sont pas compétentes pour approuver les conditions de vol : elles doivent être approuvées par l’AESA ou par un organisme titulaire d’un DOA)***  7.1 Certificat de navigabilité   |  |  | | --- | --- | | L’aéronef possède un certificat de navigabilité (CDN) français : | | | oui | Date d’expiration du certificat d’examen de navigabilité (CEN) : ......  Le CDN ou le CEN a été suspendu le ...... pour le motif : ...... | | non | Aéronef neuf  Aéronef usagé : précédente immatriculation : ...... pays : ...... |   Date du dernier vol : ...... Accident ou incident grave lors du dernier vol :  non  oui, décrire : ......  *(facultatif si neuf)* ......  7.2 Dérogations selon l’art. 71.1 du règlement (UE) 2018/1139 et déviations approuvées par OSAC en cours de validité  Aucune  Liste des dérogations/déviations : ......  7.3 Situation relative à l’entretien au moment du premier vol sous laissez-passer  *Ce § 7.3 vise à décrire quelle sera la situation de l’aéronef au moment du premier vol sous laissez-passer, c’est-à-dire éventuellement après les travaux listés ci-dessous.*  Liste des travaux qui restent à réaliser ou à terminer avant le premier vol sous laissez-passer *(dans la suite de ce § 7.3, il sera fait l’hypothèse que ces travaux ont bien été réalisés, sans anomalie)* :  ......  ......  ......  Identification du programme d’entretien utilisé comme référence pour décrire l’état d’entretien de l’aéronef *(cocher l’une des cases 1 à 5 ci-dessous)* :  1. Programme formellement approuvé ou déclaré pour le n/s considéré conformément à la Partie M ou à la Partie ML, et tenu à jour conformément à la réglementation :  approuvé  déclaré par : ...... le : ......  2. Documents de maintenance valant programme d’entretien conformément au ML.A.302 (f) | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Cas réservés aux aéronefs neufs (note : les cas 1, 2 ou 5 peuvent aussi s’appliquer à des aéronefs neufs)  3. Programme d’entretien établi par un organisme POA conformément à la Partie 21G et à ses procédures approuvées  4. Aéronef neuf pour lequel les données d’entretien des détenteurs d’approbations de conception (y compris pour les éventuels STC installés) ne prévoient aucune tâche pour toute la durée de validité du laissez-passer ; butée de la première tâche due : ......  5. Autre cas : réf./date du programme d’entretien : ......  *Note : dans le cas d’un aéronef neuf, ce programme peut ne couvrir qu’une période limitée, compatible avec la durée de validité prévue pour le laissez-passer et l’utilisation prévue de l’aéronef*  Un organisme CAMO ou CAO atteste que ce programme satisfait aux conditions d’approbation du  M.A.302  ML.A.302, et qu’en particulier il tient compte de la configuration effective de l’aéronef (y compris les éventuel(le)s modifications/STC et réparations) :  en signant le présent formulaire  dans une attestation jointe au présent formulaire  Déviations aux données constructeur :  non  oui : joindre la liste des déviations avec un justificatif  Le propriétaire de l’aéronef déclare que ce programme satisfait aux conditions de déclaration du ML.A.302, qu’en particulier il tient compte de la configuration effective de l’aéronef (y compris les éventuelles modifications et réparations) et qu’il prend l’entière responsabilité de son contenu et, en particulier, de toute déviation aux données des détenteurs d’approbations de conception :  en signant le présent formulaire  dans une attestation jointe au présent formulaire  Autres justifications de la pertinence de ce programme *(ex : programme approuvé par une autorité étrangère)* :  ......  Non-conformités éventuelles au programme d’entretien de référence *(hors tolérance prévue au programme)* :   |  |  | | --- | --- | | Aucune non-conformité (hors celles faisant l’objet d’une dérogation ou d’une déviation listée au § 7.2) | | | Liste des non-conformités :  *Préciser la butée théorique*  *et le dépassement anticipé* | ......  ......  ......  ...... |   7.5 Autres non-conformités  ......  ......  7.6 Conformité au règlement radio de l’Union Internationale des Télécommunication (UIT)  L’aéronef fait l’objet d’une Licence de Station d’Aéronef (LSA) française valide :   |  |  |  | | --- | --- | --- | | n/a (pas d’émetteurs radioélectriques installés) | oui | non : joindre une attestation de conformité de la station d’aéronef au règlement radio de l’UIT, qui devra être annexée au laissez-passer (réf. formulaires AC143 ou AC144 sur <https://documentation.osac.aero/>) | |
| 8. Justifications que l’aéronef est bien dans la configuration/situation décrite au §7 ci-dessus *(rappel : le renseignement de ce § est obligatoire)* Aéronefs neufs et/ou importés :  CDN export :  joint  doit être disponible avant le premier vol sous laissez-passer\*  *\* ces documents ne doivent pas identifier de non-conformité ou de réserves*  *(requis pour un aéronef importé d’un Etat tiers)*  CDN et CEN de l’état membre d’exportation :  joint  *(requis pour un aéronef usagé importé d’un Etat Membre)*  EASA Form 52 :  joint  doit être disponible avant le premier vol sous laissez-passer\*  *(requis pour un aéronef neuf produit dans un Etat Membre)*  Dans tous les cas *(cocher les cases pertinentes)* :  Aéronef faisant l’objet d’un CDN français, temporairement sous laissez-passer : le responsable de la gestion de navigabilité de l’aéronef a attesté de la conformité de l’aéronef à la situation décrite au §7 :  en signant le présent formulaire  dans une attestation jointe au présent formulaire  Ce responsable est en charge de la gestion de navigabilité de l’aéronef depuis le : ......  Aéronef ne faisant pas l’objet d’un CDN français :  Aéronef neuf :  Aéronef encore sous la responsabilité de l’organisme de conception ou de production :  oui  non  Si non : décrire l’historique d’utilisation et d’entretien de l’aéronef depuis qu’il est sorti de la responsabilité de l’organisme de production *(ou renvoyer à une pièce jointe)* : ......  Un CAMO/CAO a attesté de la conformité de l’aéronef à la situation décrite au §7 et a décrit les contrôles documentaire et physique réalisés pour établir cette situation :  dans une attestation jointe au présent formulaire, ou  en signant le présent formulaire ; contrôles réalisés *(ou renvoyer à une pièce jointe)* : ......  ......  Une copie des statuts d’entretien de l’aéronef est jointe |

|  |
| --- |
| Autres justifications : ............ |
| 9. Conditions / restrictions9.1 Contrôles et travaux à réaliser avant le premier vol et/ou pendant la durée du laissez-passer Cas d’une reprise des vols après une immobilisation :  L’aéronef a été stocké puis déstocké conformément à la documentation d’entretien applicable  Description des actions prises ou à prendre en vue de la reprise des vols :  ......  ...... Autres actions *(mesures prises pour tenir compte de la situation de l’aéronef, pour compenser les éventuelles non-conformités à l’origine de la demande de laisser-passer et s’assurer que l’aéronef sera en mesure d’effectuer les vols prévus sous laissez-passer en sécurité)*:..................9.2 Conditions ou restrictions sur les itinéraires et/ou l’espace aérien Le vol au-dessus de villes ou de zones de population dense est interdit, en dehors des phases de décollage et d’atterrissage  Autres : ......  ...... 9.3 Conditions relatives à l’exploitant et aux personnes présentes à bordExploitant qui réalisera les vols :Nom / raison sociale : ...... Nationalité *(si non française)*: ......Point de contact de l’exploitant (nom, tel, e-mail) :  idem demandeur du laissez-passer  autre : ......Personnes présentes à bord : Conformément au manuel d’opérations d’essais-réception *(selon* [*arrêté du 1er juin 2019*](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000577677/) *et/ou FTOM selon Partie 21)*  Sinon, préciser :   |  |  | | --- | --- | | Equipage de conduiteRappel : il revient à l’exploitant de s’assurer que les règles applicables à la qualification des équipages pour aéronef sous marques françaises F-, notamment en termes de licence, sont bien respectées. | Équipage minimal de conduite *(nombre de pilotes minimal certifié pour ce modèle d’aéronef)* : ...... | | *Indiquer le nombre effectif de pilotes qui conduiront l’aéronef et les restrictions éventuelles (ex : pilote d’essai, instructeur, ...) en distinguant, si nécessaire, en fonction des vols prévus :*  ......  ...... | | Autres membres d’équipage présents à bord  *Rappel : un membre d’équipage est une personne désignée par l’exploitant pour assurer des fonctions à bord de l’aéronef.* | *Lister le nombre et la fonction en distinguant, si nécessaire, en fonction des vols prévus :*  ......  ......  ...... | | Autres personnes présentes à bord  *Ces personnes ont le statut de passagers.* | *Lister le nombre et la raison de la présence à bord en distinguant, si nécessaire, en fonction des vols prévus :*  ......  ......  ...... |   Rappel des règles opérationnelles applicables : voir la note <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Operations_sous_laissez-passer.pdf>. La nature des vols, la typologie des personnes à bord et le fait que l’aéronef est ou non déjà listé sur un certificat ou une déclaration opérationnelle influent sur la réglementation opérationnelle applicable pour les vols ; il appartient à l’exploitant d’identifier la réglementation applicable et de s’y conformer.9.4 Limitations opérationnelles, procédures spécifiques et autres limitations techniques L’aéronef sera utilisé dans les conditions du manuel de vol approuvé  Autres limitations/procédures : ......  ...... 9.5 Régime de maintien de la navigabilité applicable pendant tous les vols sous laissez-passer : Aéronef faisant l’objet d’un CDN français temporairement sous laissez-passer : régime inchangé par rapport au régime applicable sous CDN *(i.e. la Partie M ou la Partie ML est appliquée, même programme d’entretien et même responsable du maintien de la navigabilité)*  Autre cas : décrire les conditions de maintien de navigabilité qui devront être respectées :  Programme d’entretien *(ou liste des tâches prévues pendant la durée de validité du laissez-passer)* :  Le programme d’entretien décrit au §7.3 et, si applicable, les tâches prévues au §9.1  Aucune tâche d’entretien n’est requise pour toute la durée de validité du laissez-passer  Autre : ...... |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Responsable du maintien de la navigabilité *(en charge du respect des échéances d’entretien, de la veille des AD/CN etc.)* :  Nom : ...... N° agrément *(si applicable)* : ......  Personnes/organismes autorisé(e)s à réaliser de la maintenance :  Uniquement des personnes/organismes autorisé(e)s pour le type d’aéronef concerné, conformément à la Partie 21G, à la Partie M ou à la Partie ML  Autres personnes/organismes : ...... | | | |
| 10. Justifications *(rappel : le renseignement de ce § est obligatoire)* *Ce § doit contenir la justification que les vols prévus pourront être réalisés en sécurité (compte-tenu de la situation de l’aéronef, notamment les éventuelles non-conformités d’entretien, et des conditions/restrictions proposées au §9)*  Aucune non-conformité technique : aéronef dans une configuration approuvée sans butée d’entretien dépassée  Autres cas *(expliquer pourquoi les non-conformités ne remettent pas en cause la sécurité des vols prévus et/ou font l’objet de mesures compensatoires appropriées)*:  ......  ......  ......  ......  ...... | | | |
| 11. Attestation Les conditions de vol ont été établies et justifiées conformément à l'article 21.A.708.  L'aéronef tel que défini dans le bloc 7 ci-dessus ne présente aucune caractéristique ou particularité le rendant dangereux pour l'exploitation prévue dans les conditions et restrictions identifiées.  Le demandeur s’engage à remettre une copie des présentes conditions de vol à l’exploitant qui réalisera les vols, identifié au §9.3. Il appartient à cet exploitant de respecter à chaque vol les conditions définies au §9, d’identifier la réglementation applicable et de s’y conformer. | | | |
| 12. Date : | ...... | 13. Nom et signature : *(si différent du demandeur, joindre un mandat)* | ......  **(signature obligatoire)** N° d’agrément *(si applicable)* : ...... |
| 14. Autorité compétente  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | L’aéronef détient un CDN français | L’aéronef ne détient pas de CDN français | | | | | Aéronef neuf (1) hors prototype (2) | Aéronef usagé (1) | | Prototype (2) | | But de vol 21.A.701(a)15 | Autres | | OSAC Déposer la demande sur le site <https://www.osac.aero/> | | | DSAC Adresser la demande à [dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr)  *Redevance : voir* [*https://www.ecologie.gouv.fr/paiement-des-redevances-dsac*](https://www.ecologie.gouv.fr/paiement-des-redevances-dsac) *(paiement par CB via internet fortement recommandé, sur https://redevances.aviation-civile.gouv.fr § Laissez-passer, cas Laissez-passer AESA, Laissez-passer + conditions de vol (MTOW > 5,7 t ou < 5,7 t selon le cas)* | |   *(1) pour la détermination de l’autorité compétente, un aéronef qui n’est plus sous la responsabilité de l’agrément de production du constructeur depuis plus de 60 jours est considéré comme « usagé » : délivrance du laissez-passer par la DSAC*  *(2) aéronef fabriqué en dehors d’un organisme de production agréé (délivrance du laissez-passer par la DSAC)* | | | |
| 15. Approbation des conditions de vol : *Réservé à l’autorité*  |  |  |  | | --- | --- | --- | | Conditions/restrictions complémentaires à celles définies au §9 : | Date : | Nom et signature : | |  |  |  | | | | |